QUINCAILLERIE RICHELIEU LTÉE

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 30 novembre 2009

Le 19 février 2010

Table des matières

Rubrique 1. STRUCTURE DE LA COMPAGNIE 3

Nom, adresse et constitution 3
Liens interCompagnies 3

Rubrique 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ 4

Survol 4
Acquisitions 4

Rubrique 3. DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ 4

Activités de distribution 4
Commercialisation 5
Fournisseurs 5
Ressources humaines 6
Concurrence 6
Environnement 6
Facteurs de risque 7

Rubrique 4. POLITIQUE RELATIVE AUX DIVIDENDES 9

Rubrique 5. STRUCTURE DE CAPITAL 9

Rubrique 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 9

Rubrique 7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION 9

Administrateurs 9
Membres de la haute direction 11
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction 12
Interdiction d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions 12

Rubrique 8. LITIGE EN COURS 13

Rubrique 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 13

Rubrique 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 13

Rubrique 11. CONTRAT IMPORTANT 13

Rubrique 12. INTÉRÊTS DES EXPERTS 13

Rubrique 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION 13

Charte et composition du comité 13
Compétences financières des membres du comité de vérification 13
Services non liés à la vérification 14
Rémunération des vérificateurs 15

Rubrique 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 15

ANNEXE A. CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION 16

DANS CE DOCUMENT, À MOINS QUE LE CONTEXTE N'INDIQUE UN SENS DIFFÉRENT, L'EMPLOI DES TERMES « NOTRE », « NOS » ET « NOUS », LA « COMPAGNIE », « RICHELIEU », FAIT COLLECTIVEMENT RÉFÉRENCE À QUINCAILLERIES RICHELIEU LTÉE, ET, SAUF EXIGENCE OU INDICATION CONTRAIRE, À SES FILIALES.

Rubrique 1. STRUCTURE DE LA COMPAGNIE

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION

Quincaillerie Richelieu Ltée, dont le siège social est au 7900, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec), a été constituée en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 16 septembre 1968 et enregistrées le 8 octobre 1968. Elle a été continuée en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 novembre 1983.

La Compagnie a fusionné avec 2539-9346 Québec inc. par un certificat de fusion daté du 1er décembre 1987.

Par des certificats de modification datés du 7 février 1989 et du 18 mai 1993, certaines modifications ont été apportées aux statuts et au capital-actions de la Compagnie, notamment la division des 28 090 actions ordinaires alors en circulation en 6 000 000 d'actions ordinaires et la création d'un nombre illimité d'actions privilégiées émissibles en séries.

Le 27 juillet 1993, Richelieu a complété son premier appel public à l'épargne et placement secondaire par Fonds canadien d'acquisitions Schroder, Compagnie en commandite, Schroder Canadien Buy-Out Limited Partnership et Schroder BCIC, Compagnie en commandite (collectivement les « Compagnies Schroder »).

Le 9 avril 1999 et le 20 juillet 2001, la Compagnie a procédé à une division de toutes les actions en circulation de son capital-actions, à raison de deux pour une.

LIENS INTERCOMPAGNIES

Les filiales de Richelieu au 30 novembre 2009 sont listées au tableau contenu au présent titre. Les données financières relatives à toutes ces filiales sont consolidées à même les états financiers intégrés par renvoi dans la présente notice. Au 30 novembre 2009, l'actif total et le chiffre d'affaires des filiales détenues par la Compagnie représentaient 60 % de l'actif consolidé et 61 % du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie.

Filiales	Juridiction de constitution	Pourcentage de propriété
Distributions 20-20 inc.	Canada	100 %
Les Industries Cedan inc.	Québec	100 %
Richelieu America Ltd.	Delaware, États-Unis	100 %
Richelieu Finances Ltée (1)	Québec	100 %
Menuiserie des Pins Ltée	Québec	75 %

(1) Richelieu Finance Ltée est propriétaire à 100% de Richelieu Hardware Canada Ltd, une société constituée en Ontario.

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers et autres apparaissant dans la présente notice sont présentés sur une base consolidée.

Rubrique 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

SURVOL

Richelieu est le plus important distributeur, importateur et fabricant de quincaillerie spécialisée et de produits complémentaires au Canada et se positionne aux premiers rangs dans sa spécialité en Amérique du Nord. Elle dessert son marché d'un océan à l'autre avec 48 centres de distribution auxquels s'ajoutent ses deux usines de fabrication.

ACQUISITIONS

La position qu'occupe Richelieu sur le marché aujourd'hui est principalement due au programme d'acquisitions dynamique dans lequel elle s'est engagée depuis 1987. Misant sur l'importante fragmentation au sein de l'industrie de la quincaillerie spécialisée, Richelieu a complété jusqu'à ce jour 37 acquisitions stratégiques au coût total de plus de 129 millions de dollars.

En plus des économies de coûts générées par les acquisitions, le programme d'acquisitions de la Compagnie a permis à Richelieu d'élargir avec succès l'étendue de sa gamme de produits, de diversifier géographiquement ses activités de distribution, de rejoindre une clientèle plus vaste, d'avoir accès à de nouvelles sources d'approvisionnement chez les principaux fabricants à travers le monde, ainsi que de consolider son pouvoir d'achat relativement à l'approvisionnement et au transport. Richelieu a de plus obtenu les services de gestionnaires qualifiés supplémentaires et de représentants commerciaux à temps plein expérimentés.

Le succès de la stratégie d'acquisition de la Compagnie est reflété dans le rendement financier de Richelieu au cours des cinq derniers exercices. Depuis l'exercice financier 2004, les ventes de Richelieu ont augmenté à un taux annuel composé de 5,8 % tandis que le bénéfice net s'est accru à un taux annuel composé de 3,4 %.

Au cours des trois derniers exercices financiers, la Compagnie a complété les acquisitions suivantes :

Le 5 mars 2007, elle a acquis les principaux éléments d'actif de Village Square Cabinet Supply, distributeur de quincaillerie décorative, d'accessoires de cuisine et de produits connexes situé à Nashville, Tennessee.

Le 23 mai 2007, elle a acquis les principaux éléments d'actifs de Sasco Products inc., un distributeur de produits de finition pour une clientèle de fabricants de meubles et de cuisines, situé à Dartmouth, Nouvelle-Écosse.

Le 7 avril 2008, elle a acquis les principaux éléments d'actif de Top Supplies inc., distributeur de quincaillerie décorative et fonctionnelle et de produits connexes situé à High Point, Caroline du Nord.

Le 28 juillet 2008, elle a acquis les principaux éléments d'actif d'Acroma Sales Ltd, distributeur de produits de finition pour les fabricants de meuble et de cuisine, situé à Vancouver et Kelowna, Colombie Britannique.

Le 4 novembre 2009, la Compagnie a acquis les principaux éléments d'actif de Paint Direct Inc., un distributeur de produits de finition, situé à Calgary, Alberta.

Le 1er décembre 2009, la Compagnie a acquis les principaux éléments d'actif de Woodland Specialties Inc. un distributeur de produits de quincaillerie, de stratifiés haute pression, de produits de finition et autres produits connexes pour les fabricants de meubles de cuisine et du secteur de l'ébénisterie commerciale, situé à Syracuse, New York.

Rubrique 3. DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION

La clientèle de Richelieu comprend des fabricants d'armoires de cuisine, de meubles, de portes et fenêtres et d'ébénisterie résidentielle et commerciale et des détaillants, incluant les grandes surfaces de quincaillerie et de produits de rénovation. Pour desservir ces marchés, Richelieu révise de façon continue son éventail de produits pour mettre l'accent sur des produits novateurs et pour éliminer les gammes de produits difficiles à écouler et non rentables. La mission de Richelieu est de créer de la valeur pour ses actionnaires et de contribuer à la croissance et au succès de ses clients, tout en favorisant une culture d'entreprise axée sur la qualité du service et les résultats, le partenariat et l'intrapreneurship.

La liste qui suit présente sommairement les principales catégories des 65 000 produits qu'offre Richelieu :

- ***Les produits de quincaillerie fonctionnelle pour armoires et d'assemblage*** pour la fabrication de meubles et d'armoires de cuisine, qui comprennent les pentures traditionnelles et les charnières dissimulées, les coulisses pour tiroirs, les vis, les ferrures, les pivots, les produits d'éclairage, les fixations et les autres produits de quincaillerie pour armoires et outils spécialisés fournis par des fabricants internationaux;

- ***Les produits de quincaillerie décorative*** tels que les poignées, boutons et moulures offerts en une variété de styles, de finis et de tailles;
- ***Les laminés à haute pression*** offerts en une variété de couleurs et de finis, y compris les laminés à haute pression décoratifs, les placages de bois, les surfaces solides pour dessus de comptoirs, les tambours décoratifs, les adhésifs et les moulures et panneaux connexes;
- ***Les panneaux décoratifs et utilitaires*** tels les panneaux de particules, les panneaux de mélamine et les panneaux MDF;
- ***Les placages et bandes de chant*** offerts en bois, en mélamine ou en polyester et en une gamme variée de finis et de tailles, dont certains sont fabriqués par Cedan;
- ***Les accessoires de cuisine*** y compris les systèmes de rangement, les diviseurs à ustensiles, les éviers, les plateaux tournants (« Lazy Susan ») », les porte serviettes, les systèmes de rangement coulissants et garde manger, les accessoires de cuisine décoratifs, les poubelles et les surfaces de travail;
- ***Les produits de finition*** tels les laques, les teintures et les vernis;
- ***Les éléments de postes de travail ergonomiques***;
- ***Les tableaux et panneaux d'affichage***; et
- ***Les composantes de portes et fenêtres fabriquées par Menuiserie des Pins***.

Les activités de distribution de Richelieu constituent le noyau de son entreprise et ont représenté environ 95 % de ses ventes totales au cours de l'exercice financier 2009 comparativement à 96 % pour 2008. Au 30 novembre 2009, Richelieu offrait plus de 65 000 articles (désignés sous l'appellation « unités de gestion de stock » ou « UGS »). La principale force de Richelieu est sa capacité d'introduire de nouveaux produits sur le marché, lui permettant de répondre adéquatement aux besoins de ses quelque 40 000 clients.

Du côté de la distribution, le système de traitement des commandes entièrement automatisé de Richelieu lui permet d'expédier les commandes à la clientèle de façon ordonnée et efficace. Les articles sont normalement stockés dans tous les centres de distribution conformément aux tendances de la demande passée. Tous les relevés des stocks sont informatisés de façon à ce que toute commande puisse être livrée à partir du centre de distribution situé le plus près du client. Les stocks sont rajustés constamment pour faire état de l'évolution de la demande.

En vue de réduire les délais de livraison au minimum, Richelieu a recours aux services de diverses entreprises de camionnage indépendantes pour la livraison de commandes importantes à ses clients. Pour les commandes de plus petite taille, Richelieu a des ententes de livraison avec diverses compagnies de messagerie indépendantes qui lui offrent des tarifs d'expédition privilégiés établis en fonction de la quantité de marchandise expédiée annuellement. Ces ententes permettent à Richelieu d'éviter les coûts d'exploitation plus élevés qu'entraîneraient la mise en place et la gestion de son propre système de transport tout en lui donnant plein contrôle et souplesse pour la gestion de son réseau de livraison. Richelieu s'efforce de traiter et livrer les commandes rapidement et sans erreur. Il faut en moyenne compter 24 heures pour la livraison d'une commande suivant sa réception.

COMMERCIALISATION

Richelieu compte plus de 40 000 clients actifs et cette vaste clientèle est desservie à partir de ses 30 points de vente au Canada et de ses 18 points de vente aux États-Unis ainsi que de ses deux usines de fabrication au Canada. De ce total, environ 34 000 clients sont des fabricants d'armoires de cuisine et de salle de bains, de meubles et de portes et fenêtres qui, pour l'exercice financier 2009, ont représenté environ 81 % des ventes totales de Richelieu. Les 6 000 autres comptes se composent de détaillants, incluant les grandes surfaces de quincaillerie, qui ont représenté les 19 % restant des ventes de Richelieu au cours du même exercice financier.

Au cours de l'exercice financier 2009, 43,5 % des ventes totales de Richelieu ont été faites dans l'est du Canada, 20,8 % en Ontario, 19,7 % dans l'ouest du Canada et 16,0 % aux États-Unis et à l'étranger. Au cours du même exercice, les cinq plus importants clients de Richelieu ont représenté environ 14,5 % des ventes totales.

FOURNISSEURS

Richelieu offre à ses clients un large éventail de produits haut de gamme qui proviennent directement de fabricants établis partout dans le monde. Richelieu vise à établir des liens solides avec des fournisseurs de grande qualité même si elle ne conclut pas dans la majorité des cas d'entente écrite avec ces fournisseurs; en fait, Richelieu estime qu'il n'est pas usuel au sein de son secteur d'activité de conclure de tels contrats.

Richelieu offre aux fournisseurs un réseau nord-américain de distribution, un personnel de vente spécialisé et un programme de commercialisation. Environ 63 % des achats sont effectués auprès de fabricants étrangers. Au cours de l'exercice 2009, les cinq plus importants fournisseurs de Richelieu ont représenté environ 32 % des achats totaux de Richelieu et le plus important d'entre eux environ 17 %. Richelieu jouit de bonnes relations avec ses fournisseurs nationaux et internationaux. Richelieu n'a pas connu de situation où un important fournisseur aurait choisi de cesser de faire affaire avec Richelieu. Toutefois, si une telle situation devait se produire, il existe d'autres fabricants pour chacune des gammes de produits de Richelieu.

RESSOURCES HUMAINES

Richelieu comptait plus de 1 200 employés au 30 novembre 2009. De ce nombre, 1 123 participaient aux activités de distribution et 131 aux opérations de fabrication.

Sept conventions collectives couvrent environ 20 % du personnel de Richelieu. Toutes les unités de négociation sont actuellement visées par des conventions collectives qui expirent aux dates suivantes :

Établissement	Date d'expiration
Richelieu (centre de distribution de Richmond) – convention de trois ans	31 mars 2012
Cedan – convention de quatre ans	31 octobre 2013
Richelieu (centre de distribution de Saint-Laurent) – convention de six ans	30 novembre 2013
Distributions 20-20 – convention de trois ans	31 octobre 2011
Menuiserie des Pins – convention de six ans	30 mars 2014
Division Reliable – convention de trois ans--	31 décembre 2011

Richelieu estime qu'elle entretient de bonnes relations de travail avec ses employés. Au cours des cinq dernières années, Richelieu n'a pas connu de conflits de travail importants.

Richelieu n'anticipe aucune difficulté particulière à renouveler ces conventions à l'intérieur des paramètres compatibles avec les objectifs de la direction.

CONCURRENCE

Le marché de la quincaillerie spécialisée est très fragmenté, de nombreuses entreprises locales et régionales distribuant une gamme limitée de produits. En outre, certains fabricants distribuent leurs produits directement. Richelieu se distingue de ses concurrents dans le marché canadien par la combinaison de son réseau national de distribution, de son personnel de vente hautement spécialisé et de son large éventail de produits haut de gamme.

La direction de Richelieu estime qu'en raison du profil unique de son entreprise, Richelieu est bien positionnée pour faire une concurrence efficace au sein du marché nord-américain très fragmenté de la quincaillerie spécialisée.

ENVIRONNEMENT

Les activités de fabrication de Richelieu sont assujetties à la législation provinciale concernant les émissions atmosphériques et la gestion des déchets. De l'avis de la direction, les activités de Cedan et de Menuiserie des Pins sont toujours menées en conformité avec la législation en vigueur.

FACTEURS DE RISQUE

Richelieu est exposée à différents risques qui pourraient avoir un impact sur sa rentabilité. Pour les contrer, la Compagnie s'est dotée de différentes stratégies adaptées aux principaux facteurs de risque suivants.

Conjoncture économique

Les affaires et les résultats financiers de la Compagnie sont en partie tributaires de la conjoncture économique dans son ensemble et de facteurs économiques propres à l'industrie de la rénovation et de la construction. Toute détérioration de la conjoncture économique pourrait entraîner une baisse des ventes et affecter négativement les résultats financiers de la Compagnie. Les activités de Richelieu aux États-Unis ont connu un ralentissement causé par des conditions économiques plus difficiles. Si ces conditions économiques difficiles se prolongeaient ou se détérioraient davantage, les ventes effectuées aux États-Unis et les résultats financiers des opérations aux États-Unis pourraient être davantage affectés.

Au fil des ans, Richelieu est cependant demeurée rentable, même en période de ralentissement économique, comme ce fut le cas en 2009.

Marché et compétition

Le marché des produits de quincaillerie spécialisée et de rénovation est soumis à une forte concurrence. Richelieu a développé une stratégie commerciale basée sur une offre de produits incomparable dans les diverses niches de marché visées en Amérique du Nord et provenant de fournisseurs du monde entier, sur un marketing créatif et sur une expertise et une qualité de service hors pair. Jusqu'à présent, cette stratégie lui a permis de bénéficier d'une solide capacité concurrentielle. Toutefois, si Richelieu n'arrivait pas à l'avenir à mener sa stratégie commerciale avec le même succès, elle pourrait perdre des parts de marché et voir sa performance financière réduite.

Devises étrangères

Richelieu est exposée aux risques liés aux fluctuations de devises principalement en ce qui à trait à ses achats effectués en devises étrangères et ses ventes réalisées à l'étranger.

La Compagnie s'approvisionne de façon régulière à l'étranger par ses activités d'importation. Toute appréciation des devises étrangères (le dollar américain et l'euro) par rapport au dollar canadien tend donc à augmenter le coût d'approvisionnement et donc à affecter les résultats financiers consolidés. Ces risques liés aux fluctuations de devises sont atténués par la capacité de la Compagnie à ajuster ses prix de vente pour préserver ses marges bénéficiaires dans un délai relativement rapide, bien qu'une appréciation de la devise étrangère puisse avoir un impact négatif sur ses ventes, surtout si la volatilité des devises est élevée.

Les ventes à l'étranger sont principalement réalisées aux États-Unis et comptent pour 16,0 % des ventes totales. Toute dépréciation de la devise canadienne tend donc à affecter les résultats consolidés. Ce risque est partiellement atténué par le fait que des achats importants sont effectués en dollars américains.

Afin de gérer son risque de devise, la Compagnie a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des contrats de change à terme en dollars américains et en euros. Cela ne peut garantir que la Compagnie ne subira pas de pertes découlant de ces instruments financiers ou des fluctuations des devises étrangères.

Approvisionnement et gestion des inventaires

Richelieu doit prévoir et satisfaire adéquatement les besoins de ses clients en marchandise. Pour ce faire, Richelieu doit entretenir des relations solides avec des fournisseurs respectant ses critères d'approvisionnement. L'incapacité d'entretenir de telles relations ou de gérer de façon optimale la chaîne d'approvisionnement et les inventaires pourrait affecter la situation financière de la Compagnie. De même, Richelieu doit cerner les tendances et les préférences de ses clients et maintenir des inventaires qui répondent à leurs besoins, sans quoi ses résultats financiers pourraient s'en trouver affectés.

De façon à atténuer les risques relatifs à l'approvisionnement, Richelieu a développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents, qui sont pour la plupart des chefs de file mondiaux.

Acquisitions

Les acquisitions en Amérique du Nord demeurent un axe stratégique important pour Richelieu, qui projette de poursuivre son expansion au Canada et aux États-Unis au cours des prochaines années. La Compagnie maintiendra ses critères d'acquisition stricts et apportera une attention particulière à l'intégration des acquisitions. Cependant, rien ne garantit la disponibilité d'une entreprise respectant les critères d'acquisition de Richelieu et il n'est pas assuré que la Compagnie soit en mesure de procéder à des acquisitions au même rythme que par le passé. Il

faut considérer, toutefois, que le marché américain est très fragmenté et que les acquisitions y sont de moindre envergure, ce qui a pour effet de diminuer les risques financiers et opérationnels reliés aux acquisitions.

Crédit

La Compagnie est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs. Afin de se prémunir contre des pertes de crédit causées par des clients, Richelieu s'est dotée d'une politique définissant les conditions de crédit pour sa clientèle. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement. De par la diversification de ses produits, de sa clientèle et de ses fournisseurs, Richelieu est protégée contre une concentration du risque de crédit. Aucun de ses clients ne représente plus de 10 % de ses revenus.

Relations de travail et employés compétents

Pour atteindre ses objectifs, Richelieu doit attirer, former et retenir des employés compétents tout en contrôlant sa masse salariale. L'incapacité à attirer, former et retenir des employés compétents et à contrôler la masse salariale pourrait avoir un impact sur la performance financière de la Compagnie.

Près du quart de l'effectif de Richelieu est syndiqué. La Compagnie a pour politique de s'assurer de négocier des conventions collectives à des conditions qui lui permettent de préserver sa capacité concurrentielle ainsi qu'un climat de travail positif et satisfaisant pour l'ensemble de son équipe. Au cours des cinq derniers exercices, Richelieu n'a pas connu de conflit de travail important et elle prévoit maintenir de bonnes relations de travail. En cas d'interruption des opérations en raison d'un conflit de travail, il pourrait y avoir des conséquences défavorables sur les résultats financiers de la Compagnie.

Stabilité des dirigeants clés

Richelieu offre un environnement de travail stimulant et un plan de rémunération concurrentiel, ce qui contribue à la stabilité de son équipe de direction. Le défaut de retenir les services d'une équipe de direction hautement qualifiée pourrait compromettre le succès de l'exécution stratégique et de l'expansion de Richelieu, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables sur ses résultats financiers. Afin de gérer adéquatement sa croissance future, la Compagnie révise au besoin sa structure organisationnelle et renforce ses équipes à ses différents niveaux d'opération. Notons qu'environ 60 % des employés sont actionnaires, parmi lesquels se trouvent les hauts dirigeants de Richelieu.

Responsabilité du fait du produit

Dans le cours normal de ses affaires, Richelieu est exposée à diverses réclamations se rattachant à la responsabilité du fait du produit qui peuvent entraîner des coûts importants et affecter la situation financière de la Compagnie. Pour couvrir les risques de réclamations liés à ses activités, Richelieu prend des ententes contenant des limitations usuelles auprès de compagnies d'assurances.

Gestion de crise et plan de relève informatique

La structure des technologies de l'information mise en place par Richelieu lui permet de soutenir ses opérations et contribue à leur efficacité. Puisque la survenance d'un désastre, y compris une interruption importante de ses systèmes informatiques, pourrait affecter ses opérations et sa performance financière, Richelieu a mis en place un plan de gestion de crise et de relève informatique pour réduire l'étendue d'un tel risque. Ce plan prévoit entre autres des lieux physiques de relève en cas de désastre, des génératrices en cas de pannes d'électricité ainsi qu'un ordinateur de relève de puissance équivalente à l'ordinateur central.

Rubrique 4. POLITIQUE RELATIVE AUX DIVIDENDES

La Compagnie entend continuer de verser des dividendes trimestriels conformément à sa politique adoptée le 30 septembre 2003. Le conseil d'administration, à sa réunion du 28 janvier 2009, a décidé d'augmenter son dividende trimestriel à 0,09 $ par action. Le tableau suivant présente les dividendes déclarés par la Compagnie et payés aux actionnaires au cours des trois derniers exercices.

	2009	2008	2007
Dividendes payés par action	0,32 $	0,32 $	0,28 $

Rubrique 5. STRUCTURE DE CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Compagnie consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de deuxième rang, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, dont les attributs doivent être approuvés par le conseil d'administration. Au 31 janvier 2010, 21 783 559 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Rubrique 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « RCH ». Le tableau qui suit donne des renseignements relativement à la variation du cours et le volume des transactions des actions ordinaires de la Compagnie sur telle bourse au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2009.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume des transactions
Décembre 2008	15,80	15,07	737,119
Janvier 2009	18,02	17,31	344,652
Février 2009	17,91	17,27	265,276
Mars 2009	16,68	16,25	327,883
Avril 2009	15,05	14,63	356,702
Mai 2009	16,72	16,28	221,093
Juin 2009	17,63	17,15	220,170
Juillet 2009	18,48	17,97	260,600
Août 2009	19,96	19,41	196,400
Septembre 2009	19,46	19,26	154,100
Octobre 2009	20,46	20,05	204,700
Novembre 2009	21,64	21,11	527,800

Rubrique 7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant fournit, en date des présentes, pour chaque administrateur de la Compagnie, son nom et sa province de résidence, son occupation principale et l'année où il est devenu administrateur pour la première fois. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, en cas de vacance ou de démission, jusqu'à l'élection ou la nomination d'un successeur.

Nom et province de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
ROBERT CHEVRIER Québec, Canada	Président, Société de gestion Roche inc.	1991
DENYSE CHICOYNE[(1)] Québec, Canada	Administratrice de sociétés	2005
ROBERT COURTEAU[(1)] Québec, Canada	Premier vice-président solutions d'affaires Fujitsu Canada inc.	2004
JEAN DOUVILLE[(2)] Québec, Canada	Président du conseil, UAP inc. et président du conseil, Banque Nationale du Canada	2005
MATHIEU GAUVIN[(1)] Québec, Canada	Vice-président, RSM Richter inc.	1993

Nom et province de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
RICHARD LORD Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Compagnie	1988
JOCELYN PROTEAU[(2)] Québec, Canada	Administrateur de sociétés	2005
ROBERT L. TRUDEAU[(2)] Québec, Canada	Président du conseil, Corporation Trudeau	1996

1) Membre du comité de vérification.
2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

M. Robert Chevrier est actuellement président de Société de gestion Roche inc., une société de portefeuille et d'investissement. De novembre 1993 à janvier 2001, il occupait le poste de président du conseil et chef de la direction de Rexel Canada inc. (anciennement Westburne inc.).

Mme Denyse Chicoyne agit actuellement à titre d'administratrice de sociétés. De 1991 à 2003, elle a été vice-présidente et analyste du secteur du commerce de détail de BMO Nesbitt Burns/Nesbitt Thompson.

M. Robert Courteau est premier vice-président solutions d'affaires de Fujitsu Canada inc. depuis avril 2009. Il occupe aussi la présidence du comité des finances et des technologies de l'institut de cardiologie de Montréal. De juin 2007 à avril 2009, il a été président et chef de la direction de Courteau Mainville Management inc. De février 2005 à juin 2007, il a été président et chef de la direction de Bell Solutions d'affaires inc. De juin 2002 à février 2005, il a été président et chef de la direction de Technologies Nexxlink inc. et de janvier à juin 2002, il a occupé le poste de président et chef de l'exploitation de cette société. De 1997 à 2001, il a été vice-président et chef de l'information et vice-président de groupe, division des produits industriels pour Westburne inc.

M. Jean Douville est président du conseil de la Banque Nationale du Canada depuis 2004. Il est également président du conseil de UAP inc., une société pour laquelle il a agi à titre de président et chef de la direction de 1982 à 2000.

M. Mathieu Gauvin est vice-président chez RSM Richter inc. depuis septembre 2006. Il est administrateur et président du comité de vérification du Fonds de Revenu Hélicoptères Canadiens. De janvier 2006 à mai 2006, il était chef de la direction financière de Europe's Best inc. De février 1991 à janvier 2006, il a occupé le poste de vice-président et associé auprès de Schroders & Associés Canada inc. et de novembre 1987 à février 1991, il a été directeur, analyse des acquisitions auprès de cette même société ou des sociétés qu'elle a remplacées.

M. Richard Lord est président et chef de la direction de Quincaillerie Richelieu Ltée depuis 1988. De 1986 à 1988, M. Lord a occupé le poste de vice-président exécutif et directeur général de Le Groupe Rona Dismat inc. De 1976 à 1986, il a travaillé pour Mark Hot inc., un fabricant d'équipements de chauffage et de ventilation; à son départ, en 1986, il y occupait les fonctions de vice-président et directeur général.

M. Jocelyn Proteau agit actuellement à titre de président du conseil de Fonds de Placement immobilier BTB, et d'administrateur principal de Technologies 20-20 inc. De mars 1989 à juin 2001, il a été président du conseil d'administration et chef de la direction de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

M. Robert L. Trudeau est président du conseil de Corporation Trudeau, une société qui conçoit et distribue des articles de cuisine et de table à Montréal, Chicago, Madrid et Amsterdam. M. Trudeau a pris la direction de cette société en 1967.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant fournit, en date des présentes, pour chaque membre de la haute direction de la Compagnie, son nom et sa province de résidence, son poste au sein de la Compagnie et l'année au cours de laquelle il est devenu employé de la Compagnie.

Nom et province de résidence	Poste	Occupation principale	Au sein de la Compagnie depuis
RICHARD LORD Québec, Canada	Président et chef de la direction	s. o.	1988
ALAIN GIASSON(1) Québec, Canada	Vice-président et chef de la direction financière	s. o.	2004
NORMAND GUINDON(1) Québec, Canada	Vice-président et directeur général - Opérations	s. o.	2008
GUY GRENIER(1) Québec, Canada	Vice-président, ventes et marketing – Industriel	s. o.	1989
CHRISTIAN LADOUCEUR(1) Québec, Canada	Vice-président, ventes et marketing – Détaillants	s. o	2008
ÉRIC DAIGNAULT Québec, Canada	Directeur général de divisions	s. o	2000
MARION KLOIBHOFER(1) Ontario, Canada	Directrice générale, Centre du Canada	s. o.	1986
JOHN STATTON Alberta, Canada	Directeur général, Ouest du Canada	s. o.	1994
CHARLES(CHUCK) WHITE Caroline du nord, USA	Directeur général, États-Unis	s. o.	2008
CHRISTIAN DION(1) Québec, Canada	Directeur ressources humaines	s. o.	2005
GENEVIÈVE QUEVILLON(1) Québec, Canada	Directrice – logistique et chaîne d'approvisionnement	s. o.	2008
HÉLÈNE LÉVESQUE Québec, Canada	Secrétaire corporative	Avocate, présidente de Corporation Experlead	2007

(1) Ces dirigeants relèvent directement du président et chef de la direction.

M. Richard Lord est président et chef de la direction de Quincaillerie Richelieu Ltée depuis 1988. De 1986 à 1988, M. Lord a occupé le poste de vice-président exécutif et directeur général de Le Groupe Rona Dismat inc. De 1976 à

1986, il a travaillé pour Mark Hot inc., un fabriquant d'équipements de chauffage et de ventilation; à son départ, en 1986, il y occupait les fonctions de vice-président et directeur général.

M. Alain Giasson est vice-président et chef de la direction financière de la Compagnie depuis août 2004. De 1993 à 2001, il a occupé diverses fonctions chez Industries Davidson inc. et il était vice-président exécutif et chef de la direction financière lors de la vente de l'entreprise en 2001 à Industries Tembec. Il a œuvré au sein de cette dernière et occupait le poste de vice-président opérations, scieries de bois spécialisés lors de son départ en 2004.

M. Normand Guindon est vice-président et directeur général Opérations de Quincaillerie Richelieu Ltée depuis novembre 2008. M. Guindon a occupé le poste de président directeur général de 2000 à 2008 avec la compagnie Chemcraft International Inc. De 1990 à 2000, il a occupé le poste de président de Produits Chemcraft Inc., une compagnie qui fabrique des revêtements industriels.

M. Guy Grenier est à l'emploi de la Compagnie depuis avril 1989 et occupe le poste de vice-président, ventes et marketing – Industriel depuis 2004.

M. Christian Ladouceur est vice-président, ventes et marketing - Détaillants en quincaillerie depuis novembre 2004. Entre juin 2007 et avril 2008, il s'est consacré au développement des affaires des comptes majeurs de Richelieu au Canada et aux États-Unis. De 1996 à 2004, il a occupé diverses fonctions aux Industries de la Rive-Sud Limitée, manufacturier de meubles, et à son départ, il y occupait le poste de vice-président ventes et marketing.

M. Éric Daignault travaille pour Richelieu depuis 2000 et il est présentement directeur général de divisions. De 1995 à 2000, il a occupé le poste de vice-président opérations chez Wrebbit inc.

Mme Marion Kloibhofer est à l'emploi de la Compagnie depuis août 1989 et occupe le poste de directrice générale, Centre du Canada depuis 1990.

M. John Statton est à l'emploi de la Compagnie depuis novembre 1994 et occupe le poste de directeur général, Ouest du Canada depuis 1999.

M. Charles(Chuck) White est directeur général, États-Unis depuis mai 2008. De 2005 à 2008, M. White a occupé le poste de président-directeur général pour la compagnie Grass America Inc. et de 1996 à 2005, il a occupé le poste de directeur exécutif des ventes et marketing de C.H. Briggs Hardware Inc.

M. Christian Dion est directeur ressources humaines depuis janvier 2005. De 2000 à 2005, il a occupé le poste de directeur ressources humaines pour l'est du Canada chez Solectron (compagnie fusionnée à C-Mac Inc.). De 1997 à 2000, il a occupé les fonctions de chef de service corporatif – rémunération, projets spéciaux et chef de service ressources humaines au sein de la compagnie Viasystems Canada Inc.

Mme Geneviève Quevillon est directrice chaîne d'approvisionnement & logistique depuis mai 2008. De 2005 à 2008, elle a travaillé pour Premier Horticulture Inc., une compagnie manufacturière et distributrice de produits de base de tourbe et elle y occupait à son départ les fonctions de vice-présidente chaîne d'approvisionnement et logistique. De 2000 à 2005, elle a occupé le poste de directrice gestion chaîne d'approvisionnement au sein de la compagnie australienne Orica- division Amérique du nord.

Mme Hélène Lévesque est présidente de la société Corporation Experlead depuis 2005, société spécialisée en impartition de services juridiques en entreprise. En 2004, elle agissait à titre de vice-présidente et secrétaire corporative au sein de Transcontinental inc. et de 1999 à 2004, elle occupait le poste de vice-présidente aux affaires juridiques chez Harlequin Enterprises Limited, basée à Toronto.

ACTIONS DÉTENUES PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au 31 janvier 2010, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Compagnie, en tant que groupe, détenaient à titre de véritables propriétaires, directement ou indirectement, 1 745 975 actions ordinaires de la Compagnie représentant environ 8,0 % des actions ordinaires en circulation.

INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

Mme Denyse Chicoyne a agi à titre d'administratrice de Albums DF Ltée jusqu'au 16 juin 2003, date à laquelle elle a démissionné, soit environ six mois avant la faillite de cette société qui est survenue le 6 décembre 2003.

Rubrique 8. LITIGES EN COURS

La Compagnie estime ne pas être impliquée actuellement dans aucun litige ni aucune réclamation ou action dont l'issue aurait un effet défavorable important sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation.

Rubrique 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou autre personne informée de la Compagnie, ni aucune personne avec laquelle l'une des personnes précitées a des liens ni aucun membre du groupe de ces personnes n'a d'intérêt, directement ou indirectement, dans des opérations importantes depuis le début du dernier exercice de la Compagnie.

Rubrique 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Compagnie est Services aux Investisseurs Computershare Inc.(«Computershare»), situé au 1500, rue Université, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8. Un service de transfert d'actions est offert aux bureaux de Computershare situés à Montréal (Québec) et à Toronto (Ontario).

Rubrique 11. CONTRAT IMPORTANT

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités, Richelieu n'a pas conclu de contrat important au cours du dernier exercice complet ou avant le dernier exercice complet et qui serait encore en vigueur.

Rubrique 12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre de vérificateur de Richelieu et, par conséquent, a signé le rapport des vérificateurs sur les états financiers annuels de Richelieu pour l'exercice terminé le 30 novembre 2009. Les associés et le personnel d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'aucune action ordinaire de Richelieu émise et en circulation.

Rubrique 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

CHARTE ET COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité de vérification de la Compagnie est composé de trois (3) administrateurs indépendants ayant des compétences financières, soit M. Mathieu Gauvin (président), M. Robert Courteau et Mme Denyse Chicoyne. M. Robert Chevrier agit à titre de membre d'office. Ce comité est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses tâches en ce qui a trait aux pratiques de comptabilité financière et de présentation de l'information ainsi qu'au caractère adéquat et à l'intégrité des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques et de l'information. Les rôles et responsabilités du comité de vérification sont décrits dans la Charte du comité de vérification dont copie est jointe à l'Annexe A.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Mathieu Gauvin est diplômé de l'Université McGill où il a obtenu un baccalauréat en commerce en 1983 et un diplôme d'études supérieures en comptabilité du secteur public en 1984. En 1986, il a obtenu le titre de comptable agréé (CA) et en 1987, il a complété avec mention le cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada. M. Gauvin a aussi obtenu le titre d'expert en évaluation d'entreprise (CBV) et le titre de CFA (« Chartered Financial Analyst». Depuis septembre 2006, il est vice-président chez RSM Richter inc. Il est administrateur et président du comité de vérification du Fonds de Revenu Hélicoptères canadiens. Auparavant, il a notamment occupé les postes de chef de la direction financière de Europe's Best inc. et de vice-président et associé auprès de Schroders & Associés Canada inc. Il a conseillé trois fonds d'actions privés dont les fonds engagés totalisent plus de 360 millions de dollars consacrés à des rachats d'entreprises et au développement pour le compte de sociétés canadiennes de taille moyenne dans les secteurs de la fabrication de matériel industriel et autres, de la distribution, des services et du commerce de détail. Grâce à sa participation à des opérations de fusion, d'acquisition et de désinvestissement, M. Gauvin s'est familiarisé avec tous les aspects d'une transaction. Sa formation et son expérience lui permettent

d'avoir une bonne compréhension des principes comptables utilisés par Richelieu, lui donnent la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables généralement reconnus et lui ont permis de faire l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux soulevés par les états financiers de Richelieu.

M. Robert Courteau est diplômé de l'Université d'Ottawa où il a obtenu un baccalauréat en génie civil en 1982. En 2000, il a complété le cours *Finance for Senior Executives* de l'Université Harvard. Il est actuellement premier vice-président solutions d'affaires de Fujitsu Canada inc. depuis avril 2009. De 1997 à 2001, il a œuvré comme vice-président et chef de l'information (CIO) et comme vice-président du groupe de produits industriels chez Westburne. En janvier 2002, il est nommé président et chef de la direction de Technologies Nexxlink inc., compagnie qui était alors inscrite à la Bourse de Toronto, où il a le mandat de transformer la compagnie d'une entreprise principalement axée sur la revente d'équipement à une compagnie de solutions et services informatiques. En février 2005, Bell Canada acquiert Technologies Nexxlink inc. et fonde Bell Solutions d'affaires, une filiale à part entière de Bell Canada, où M. Courteau est nommé président et chef de la direction jusqu'en juin 2007. De juin 2007 à avril 2009, il a été président et chef de la direction de Courteau Mainville Management inc. Il siège depuis mars 2003 au conseil d'administration ainsi qu'au comité des finances et des ressources informatiques de l'Institut de Cardiologie de Montréal. Sa formation et son expérience de gestion d'entreprises lui permettent d'avoir une bonne compréhension des principes comptables utilisés par Richelieu, lui donnent la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables généralement reconnus et lui ont permis de faire l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux soulevés par les états financiers de Richelieu.

Mme Denyse Chicoyne est diplômée de l'Université McGill qui lui a décerné en 1981 une maîtrise en administration des affaires, concentration finance et affaires internationales. En 1986, elle obtient la charte de *CFA (Chartered Financial Analyst)*, diplôme de deuxième cycle pour les experts en analyse financière et placements. Le programme de CFA représente la norme mondiale pour ce qui a trait aux connaissances en matière d'analyse financière et de placements, ainsi qu'au code de déontologie. En 1991, Mme Chicoyne passe avec succès le cours d'administrateurs et dirigeants de maison de courtage donné par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Elle a œuvré comme analyste financière pendant une période de 22 années consécutives, tâche consistant en l'analyse des états financiers d'entreprises publiques afin d'établir une opinion sur la qualité des résultats financiers publiés par ces entreprises, en l'évaluation des plans stratégiques des compagnies pour en prévoir le succès ou l'échec en fonction du contexte concurrentiel et économique de l'époque et se prononcer sur l'évaluation des titres boursiers de ces entreprises. Elle s'est retirée de ses fonctions en 2003. Au cours de sa carrière, elle fut réputée chef de file en matière d'évaluation d'entreprises œuvrant dans le secteur du commerce de détail. Elle apporte au conseil de Richelieu une connaissance approfondie des normes comptables sous-jacentes à la préparation d'états financiers, ainsi que des marchés financiers et des variables économiques affectant la rentabilité des entreprises. Mme Chicoyne est administratrice, membre du comité des règles et politiques et membre du comité de vérification du Groupe TMX; administratrice, membre du comité consultatif de placements, membre du comité de vérification et présidente du comité des pensions de la Société canadienne des postes; membre du comité de vérification et du comité de pension de Courrier Purolator Ltée; et administratrice et membre du comité de vérification de Deans Knight Income Corporation.

SERVICES NON LIÉS À LA VÉRIFICATION

Conformément à la charte du comité de vérification, le comité de vérification doit approuver au préalable tous les mandats visant des services non liés à la vérification que fournissent les vérificateurs externes de Richelieu ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires se rapportant à ces services, et étudier l'impact de ces services sur l'indépendance des vérificateurs externes. Le comité de vérification a le pouvoir de déléguer cette responsabilité à l'un de ses membres, celui-ci devant alors rendre compte au comité des services non liés à la vérification ainsi approuvés.

RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2008 et 2007, les honoraires suivants ont été payés par la Compagnie à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

	Honoraires 2009	Honoraires 2008
Total honoraires de vérification	211 700 $	226 800 $
Total honoraires pour services liés à la vérification	63 300 $	35 600 $
Total honoraires de fiscalité	- $	5 000 $
Total honoraires	275 000 $	267 400 $

Rubrique 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut trouver des renseignements additionnels se rapportant à la Compagnie sur le site de SEDAR, à www.sedar.com. On peut trouver de l'information financière se rapportant à la Compagnie dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice financier de la Compagnie terminé le 30 novembre 2009, sur SEDAR ou sur demande faite au vice-président et chef de la direction financière de la Compagnie, au 7900, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H4S 1V4.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, le cas échéant, les principaux actionnaires de la Compagnie, les options d'achat d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 février 2010 qui a été établie pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

ANNEXE A

QUINCAILLERIE RICHELIEU LTÉE
CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Comité de vérification

Le comité de vérification est un comité nommé par le conseil. Le comité est établi pour permettre à la Compagnie de s'acquitter des obligations applicables aux sociétés ouvertes en ce qui a trait aux comités de vérification et pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus comptables et de communication de l'information financière de la Compagnie ainsi que de vérification de ses états financiers.

Le comité doit notamment :

- superviser l'intégrité des rapports financiers et du processus de présentation et de communication de l'information financière de la Compagnie, notamment le processus de vérification de même que les contrôles et procédures comptables internes de la Compagnie et le respect des exigences légales et réglementaires connexes;
- surveiller les travaux des vérificateurs externes et s'assurer des compétences et de l'indépendance de ceux-ci;
- surveiller le travail de la direction de la Compagnie dans ces domaines;
- fournir une voie de communication efficace entre les vérificateurs externes, le conseil et la direction.

Le comité joue un rôle de surveillance. Le comité ou ses membres n'ont donc pas pour tâche ou responsabilité i) de planifier ou de réaliser des vérifications, ii) d'établir que les états financiers de la Compagnie sont complets, exacts et conformes aux principes comptables généralement reconnus ou iii) d'effectuer d'autres types de vérification ou d'examens comptables ni aucune autre procédure ou enquête semblable. Les membres du comité sont membres du conseil de la Compagnie, nommés au comité pour surveiller globalement les activités financières ainsi que celles qui sont reliées aux risques et aux contrôles de la Compagnie. Il est entendu qu'ils ne sont pas responsables de l'exploitation quotidienne ou de l'exécution de ces activités. Après les réunions du comité, son président fait un compte-rendu au conseil sur les questions que le comité a examinées, sur ses activités et sur le respect de sa charte.

La direction est chargée de l'établissement, de la présentation, de l'intégrité et de la communication de l'information financière de la Compagnie. Il lui incombe également de maintenir des principes comptables et de présentation de l'information financière appropriés, de même que des politiques et des systèmes d'évaluation des risques et des procédures et contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les éléments d'actif sont protégés et que les opérations sont dûment autorisées, inscrites et déclarées, et à garantir l'efficacité et l'efficience des activités, la fiabilité de la présentation de l'information financière ainsi que le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables.

Les vérificateurs externes sont chargés de la planification et de la réalisation de la vérification des états financiers annuels de la Compagnie conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin, notamment, de garantir de façon raisonnable que ces états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Les vérificateurs externes sont tenus de rendre compte directement de leurs activités au comité et au conseil en tant que représentants des actionnaires de la Compagnie, et le comité doit leur donner l'instruction de le faire.

À moins de détenir une information contraire (dont le conseil doit être avisé le plus rapidement possible), chaque membre du comité a le droit de se fier i) à l'intégrité des personnes ou organisations faisant partie ou non de la Compagnie qui lui transmettent de l'information, ii) à l'exactitude de l'information financière et de toute autre information que ces personnes ou organisations fournissent au comité, et iii) aux déclarations faites par la direction.

Composition et organisation

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil d'administration de la Compagnie doit élire au moins trois administrateurs pour siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être administrateur, démissionne de ses fonctions ou soit remplacé, selon l'éventualité qui se produit en premier. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le conseil.

Sous réserve des exceptions prévues aux lois, règlements, politiques, lignes directrices ou normes des autorités en valeurs mobilières applicables et prévues par les bourses sur lesquelles des actions de la Compagnie sont négociées (collectivement, les « normes applicables »), chaque membre du comité doit être « indépendant » et doit posséder des « compétences financières » (tel que ces termes sont définis dans les normes applicables aux comités de vérification).

Le conseil nomme l'un des membres à titre de président du comité. Si le président ne se présente pas à l'une des réunions, les membres présents doivent choisir l'un d'eux pour agir à titre de président de la réunion. Le président du comité est responsable de :

i) planifier le calendrier des réunions du comité;

ii) préparer (en consultation avec le vice-président et chef de la direction financière) l'ordre du jour des réunions du comité et s'assurer de la disponibilité de la documentation utile en temps opportun;

iii) présider les réunions du comité;

iv) s'assurer que le comité remplit les responsabilités qui lui sont dévolues aux termes de la charte et respecte les termes de celle-ci; et

v) faire rapport au conseil d'administration sur les sujets traités par le comité.

Le comité doit tenir au moins quatre réunions régulières par année. Des réunions spéciales du comité peuvent être convoquées par le président du comité, par les vérificateurs externes, par le président du conseil de la Compagnie ou par le président et chef de la direction. Le quorum pour toutes les réunions du comité est fixé à la majorité des membres.

Pouvoirs

Le comité a les pouvoirs suivants :

i) de retenir les services d'un conseiller juridique indépendant et d'autres conseillers comme il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités;

ii) d'établir et de verser la rémunération de tout conseiller dont le comité retient les services;

iii) de communiquer directement avec les vérificateurs externes.

Responsabilités

1. VÉRIFICATEURS EXTERNES

a) Le comité doit évaluer le rendement des vérificateurs externes et faire des recommandations au conseil sur la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat.

b) Le comité doit examiner le mandat des vérificateurs externes ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires de vérification proposés et faire les recommandations appropriées au conseil.

c) Le comité reçoit des rapports périodiques des vérificateurs externes sur l'indépendance des vérificateurs, et il doit en discuter avec ces derniers. Si le comité en décide ainsi, il fait des recommandations au conseil sur les mesures appropriées que le comité juge nécessaires pour préserver et accroître l'indépendance des vérificateurs externes.

d) Le comité doit approuver au préalable tous les mandats visant des services non liés à la vérification que fournissent les vérificateurs externes ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires se rapportant à ces services, et étudier l'impact de ces services sur l'indépendance des vérificateurs externes. Cette tâche peut être déléguée à un membre du comité, lequel fera rapport des décisions prises lors de la première réunion suivant l'approbation d'un mandat. De plus, le comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à la vérification qui sont confiés aux vérificateurs externes.

e) Lorsqu'un changement des vérificateurs externes est projeté, le comité doit examiner la raison de ce changement, toute autre question importante se rapportant au changement et les mesures prévues en vue d'une transition harmonieuse.

2. PROCÉDURES DE VÉRIFICATION

a) Le comité examine avec les vérificateurs externes et la direction les plans de vérification des vérificateurs externes et doit vérifier si la portée de la vérification proposée est susceptible de permettre que soient détectées les faiblesses des contrôles internes de la Compagnie ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux.

b) Le comité doit examiner la relation de travail entre les vérificateurs externes et la direction. Notamment, le comité doit examiner les problèmes qu'ont connus les vérificateurs externes dans l'exécution de la vérification, y compris les restrictions imposées par la direction ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la direction.

c) Le comité doit examiner avec la direction les résultats des vérifications externes.

d) Le comité doit examiner la lettre ultérieure à la vérification ou la lettre de la direction énonçant les recommandations des vérificateurs externes, et la réponse de la direction ainsi que le suivi ultérieur de toute faiblesse relevée.

e) Après chaque vérification annuelle, le comité doit établir les questions auxquelles devront répondre les vérificateurs externes et la direction et examiner les réponses fournies.

f) Le comité doit prendre toutes les autres mesures raisonnables pouvant lui paraître nécessaires pour s'assurer que la vérification a été exécutée en conformité avec toutes les exigences légales applicables et les normes de vérification des organismes professionnels ou des autorités de réglementation applicables.

3. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET TENDANCES EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ

Le comité doit examiner les points suivants et en discuter avec la direction et les vérificateurs externes :

i) la qualité, la pertinence et la convenance des principes et des méthodes comptables que la Compagnie utilise pour la présentation de l'information financière, les modifications apportées aux principes et aux méthodes comptables de la Compagnie et l'application par la direction de certains principes comptables et certaines pratiques de divulgation en regard de nouvelles opérations ou de nouveaux événements;

ii) la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes et des estimations et appréciations clés de la direction qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière;

iii) les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les principes, les conventions, les normes et les méthodes comptables influant ou pouvant influer sur la Compagnie, les états financiers de la Compagnie et toute autre information financière;

iv) toute réserve, charge, provision, estimation ou tout programme ou politique de la direction qui peut avoir un effet important sur les états financiers de la Compagnie, notamment les facteurs qui peuvent influer sur la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et l'écart temporaire dans la constatation des produits et des charges;

v) le traitement, aux fins de la présentation de l'information financière, de toute opération importante ne faisant pas normalement partie de l'exploitation de la Compagnie;

vi) l'utilisation de toute information « pro forma » ou « rajustée » autrement qu'en conformité avec les principes comptables généralement reconnus;

vii) l'établissement, par la direction, de la dépréciation d'un écart d'acquisition, le cas échéant, comme l'exigent les normes comptables applicables.

4. CONTRÔLES INTERNES

a) Le comité doit examiner les points suivants et en discuter avec la direction et les vérificateurs externes :

i) la convenance et l'efficacité des contrôles comptables et financiers internes de la Compagnie;

ii) l'évaluation des contrôles comptables et financiers internes par les vérificateurs externes, ainsi que la réponse de la direction;

iii) toute faiblesse importante du cadre de contrôle interne, notamment en ce qui a trait à la sécurité et aux contrôles faisant appel aux systèmes informatisés;

iv) la conformité de la direction par rapport aux procédures et aux contrôles internes de la Compagnie.

b) Le comité doit établir des procédures aux fins suivantes :

i) recevoir, conserver et traiter les plaintes que la Compagnie reçoit au sujet de questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou de vérification;

ii) la communication anonyme et confidentielle par les employés de la Compagnie de préoccupations au sujet de questions de comptabilité ou de vérification.

5. DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE

a) Le comité doit examiner les documents suivants, en discuter avec les vérificateurs externes, s'il y a lieu, et la direction et en recommander l'approbation par le conseil, avant leur publication :

i) les états financiers intermédiaires non vérifiés ainsi que les notes et le rapport de gestion qui les accompagnent;

ii) les états financiers annuels vérifiés ainsi que les notes, le rapport des vérificateurs et le rapport de gestion qui les accompagnent;

iii) tous les documents d'information publics ou autres documents prescrits en vertu des normes applicables comprenant de l'information financière vérifiée ou non vérifiée ou l'accompagnant, notamment tout prospectus, le rapport annuel, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations et tout communiqué de presse de la Compagnie.

b) Le comité doit examiner tout rapport ou communiqué de presse qui accompagne les états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport ou ce communiqué de presse traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes, et doit en discuter.

c) Dans l'examen qu'il fait des états financiers, le comité doit obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les données des périodes comparatives et des explications de la direction sur tous les postes qui diffèrent des montants prévus ou budgétés ou des données pour les périodes antérieures.

d) Le comité se réunit avec la direction pour examiner le processus et les systèmes en place afin de s'assurer de la fiabilité des documents d'information qui renferment l'information financière vérifiée et non vérifiée et de leur efficacité. Dans le cadre de ce processus, le comité doit exiger du chef de la direction et du chef des finances de la Compagnie une attestation portant sur les questions que ces dirigeants sont tenus d'attester aux termes des normes applicables.

6. AUTRES FONCTIONS

a) Le comité doit examiner la nomination du vice-président finances et des autres principaux cadres financiers participant au processus de préparation et de communication de l'information financière.

b) Le comité doit examiner et approuver les politiques de la Compagnie pour l'embauche d'associés, d'employés ou d'anciens associés et employés des vérificateurs externes actuels ou des anciens vérificateurs externes de la Compagnie.

c) Le comité doit examiner les litiges, les réclamations, les règlements ou les autres éventualités que les vérificateurs externes ou tout dirigeant de la Compagnie peuvent porter à son attention et examiner périodiquement les programmes de gestion des risques de la Compagnie.

d) Le comité doit examiner les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation à l'égard de la Compagnie.

e) Le comité doit étudier toute autre question de nature financière que lui délègue le conseil.

f) Le comité doit examiner les principaux risques financiers auxquels la Compagnie est exposée ainsi que les mesures que la direction a prises pour suivre et contrôler cette exposition, notamment le recours aux instruments financiers dérivés et aux activités de couverture.

g) Le comité doit examiner toutes les opérations entre apparentés.

h) Le comité doit examiner la structure, la situation et la stratégie financières de la Compagnie et de ses filiales et faire des recommandations au conseil à cet égard, notamment en ce qui a trait aux budgets annuels, aux plans financiers à long terme, aux emprunts, aux investissements, aux dépenses en immobilisations, aux engagements à long terme et à l'émission et/ou au rachat d'actions.

i) Le comité doit examiner les politiques et les méthodes importantes de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des liquidités et aux stratégies ou politiques financières importantes ou aux arrangements et objectifs financiers proposés de la Compagnie.

j) Le comité doit examiner les politiques fiscales importantes et les mesures de planification fiscale, les versements d'impôt et les déclarations s'y rapportant et les vérifications ou cotisations fiscales en cours.

k) Le comité doit examiner la couverture d'assurance de la Compagnie, notamment les primes et la qualité de l'assureur.

l) Le comité reçoit et doit examiner les rapports périodiques concernant les retenues à la source et la remise de ces retenues, les questions environnementales, la couverture d'assurance et les ratios bancaires, et il doit s'assurer de la conformité avec les normes qui s'y rapportent, de la nature et de l'importance de toute non-conformité et des raisons de celle-ci ainsi que du plan et du calendrier de la direction pour la correction de tout manquement.

7. CHARTE

a) Le comité doit examiner et réévaluer la convenance de la présente charte au moins chaque année et autrement lorsqu'il le juge approprié et recommander tout changement au conseil. Le rendement du comité doit être évalué chaque année en fonction de la présente charte.

Le comité doit s'assurer que la présente charte (ou un sommaire approuvé de celle-ci) est communiquée en conformité avec les normes applicables.

Approuvée par le conseil d'administration le 25 janvier 2006,

revue et approuvée sans changement le 9 juillet 2007 et le 28 janvier 2010.